

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



53ème Rallye Régional du Pays de Caux Ville de Lillebonne-Vallée de Seine 7 et 8 mars 2026

VISA LIGUE N° 3 LE 12/12/2025

VISA FFSA N°22 LE 12/12/2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : A l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : A l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 27 février 2026

Parution du carnet d'itinéraire : 7 mars 2026 au bar le Kam & Léon 67rue le République sortie Assistance de 9h à 16h

Date et heures des reconnaissances : 7 mars 2026 de 9h à 18h

Vérifications administratives le 7 mars 2026 à la Salle des Fêtes des Aulnes Impasse des Aulnes (direction la Presqu'île / piscine) à Lillebonne de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Vérifications techniques le 7 mars 2026 rue Piétonne à Lillebonne de 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h45

Heure de mise en place du parc de départ à partir de 9h30 à la salle Des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 7 mars 2026 à 17h30 à la Salle des Aulnes à Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le 7 mars 2026 à 19h30

Publication des heures et ordres de départ le 7 mars 2026 à 19h30

Briefing des pilotes : écrit et remis aux vérifications administratives

Parc fermé de nuit Parc des Aulnes à Lillebonne le 7 mars 2026.

Parc de regroupement, podium et parc fermé Place Coubertin à Lillebonne le 8 mars 2026

Publication des résultats officiels le 8 mars 2026

Publication des résultats finaux 30 minutes après le délai de réclamation.

Arrivée à : Lillebonne Place de Coubertin

Vérification finale le 8 mars 2026 à garage PIT STOP REVIVAL 14 rue du château 76170 Auberville la Campagne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats finaux le 8 mars 2026

Remise des prix le 8 mars 2026 Podium Arrivée place de Coubertin à Lillebonne 30 minutes après la publication des résultats officiels.

-Site internet de l'épreuve

www.axions-sport.org

-Tableau d'affichage :

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 7 et 8 mars 2026 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 12/12/25 sous le numéro 3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 22 en date du 12/12/25.

Comité d'Organisation

Président : Olivier Mallard n°19220

Trésorier : Xavier Carel n° 13375

Vice-Président et Réfèrent Sécurité Préfecture : Guillaume Legrand n°220796

Membres : Tous les sociétaires Rallye'n Caux

Secrétariat du Rallye, Adresse : Rallye'n Caux chez Olivier Mallard 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Permanence du Rallye : Salle des Fêtes des Aulnes impasse des Aulnes à Lillebonne

Lieu, date, horaire : le 7 mars 2026 de 8h à 20h et le 8 mars 2026 de 8h à 19h

Téléphone : 02 35 39 01 27 PC Course

Organisateur technique

Nom : Rallye'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Mme Françoise Mawdsley Licence n°1653

Commissaires Sportifs Mr François Jardin Licence n°20414
Mr Claude Christel Licence n°9667

Directeur de Course Mr Erwin Mawdsley Licence n°228740
Directeur de Course Adjoint Mme Anouk Mawdsley Licence n°1652

Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES Mr Licence n°
Mr Claude Roj Licence n° 142485

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES Mr Sébastien Deuil Licence n°113016
Mr Lucien Varangle Licence n° 36384
Mr Jean-Denis Josse Licence n° 34725

	Mr Alain Oviève Licence n° 196080
Véhicule Autorité et responsable sécurité	Mr Guillaume Legrand Licence n° 220796
Véhicule Tricolore	Mr Michel Carteron Licence n° 8442
Commissaire Technique responsable	Mr Jacques Salenne Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	M. Licence n° _____ M. Licence n° _____ M. Licence n° _____
Médecin chef	Mr Hervé Gallois Licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Myriam Mawdsley Licence n°11115 Mme Claire Lebrun Licence n°34860
Juges de Faits	Tous les officiels du règlement particulier
Chargé des relations avec la presse	Mr Patrice Friboulet Licence n°31834
Responsable Publicités	Mr Xavier Carel Licence n°13375
Chronométrateurs	Mme Angélique Avenel Licence n°205351 Mme Katia De jong Licence n° 318382 Mr Bruno Leroy Licence n°9337 Mr Dominique Lebrun Licence n° 235844
Classement	Mr Voisin Raphael Rally GT Licence n°211834
Speaker	Mr Guy Vallot Licence n°40101 Mr Laurent Hauguel

1.2P. ELIGIBILITE

Le 53^{ème} Rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 Coef 2
- Le Championnat des Rallyes régionaux de la Ligue de Normandie 2026
- Le Championnat ASA Normandie 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l'épreuve.

Les horaires des vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du Rallye.

www.axions-sport.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 53^{ème} rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 février 2026.

Rallye'n Caux – Olivier Mallard

65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Adresse mail du secrétariat : rallye-lillebonne@axions-sport.org

En cas de besoin Olivier Mallard 06 14 96 36 84

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum et 50 minimum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 170 voitures. Soit 140 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants la liste des engagés au rallye Modernes sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- Equipages totalement féminins : 165 euros avec la publicité ou 330 euros sans la publicité

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Toutes déclarations de « forfait » devront être signalés par mail au secrétariat du rallye ; seule adresse habilitée à la gestion des engagements (sans quoi les droits seront conservés par l'organisation)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. Voitures autorisées.

Toutes les voitures modernes conformes au règlement standard des Rallyes Régionaux.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil, rue de la République jusqu'au carrefour avant le café le Kam & Léon et Zone du Manoir (voir plan de l'assistance) à Lillebonne accessible à partir de 7 heures le samedi 7 mars 2026.

Prière de ne pas laisser sur place vos sacs poubelle et de ne pas rouler sur les pelouses sur la ZA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 53ème Rallye du pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 124,8 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,6 Kms.

Longueur totale du rallye : 124,8 kms.

Longueur du routier : 85,2 Kms.

Longueur totale des épreuves spéciales : 39,6 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 : 10,6 Kms.

ES 2 et 4 : 9,2Kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un parc Plateaux non gardé est prévu sur le parking de la Maison de l'Intercommunalité à Lillebonne.

Les Plateaux sont interdits dans le parc Assistance.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le 7 mars 2026 de 9h à 18h.

Des contrôles seront organisés.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 8 mars 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Classement général :

- 1^{er} 400 €
- 2^{ème} 300 €
- 3^{ème} 250 €
- 4^{ème} 200 €
- 5^{ème} 150 €

Classement totalement féminin

- 1^{ère} 165 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants 330 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants 165 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants 90 €
- 4^{ème} de 15 et + 70 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;
Le montant des prix serait modifié en proportion du nombre de partants.
(Sauf classement général)

Ex : 90 partants = 90 % des prix seront distribués

Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

Les récompenses par chèques seront envoyées par voie postale à partir du lendemain de l'épreuve.

10.1.2.P- CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 35 classes suivantes seront récompensées :

N1-N2-N2Série-N3-N4

F211-F212-F213-F214-F215

A5-A5K- A6-A6K A7-A7K - A7S - A8

R 1-R2-R2J-R3-R4-R5

Rally2- Rally2 Kit -Rally3 - Rally4 - Rally5

RGT/FRGT - GT+ - GT 10 - GT9

FRC – FR6.

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 7 MARS 2026 »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI 7 MARS 2026** » intégrante du règlement particulier.

Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373, Parc Artisanal du Mesnil et Zone du Manoir pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé, situé sur le parking de la Maison de l'Intercommunalité.**

La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à la Salle Des Fêtes des Aulnes de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; vous devez utiliser un autre véhicule.

Vérifications Techniques : les voitures de courses sortent de la zone d'assistance,

Sortie Assistance. Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

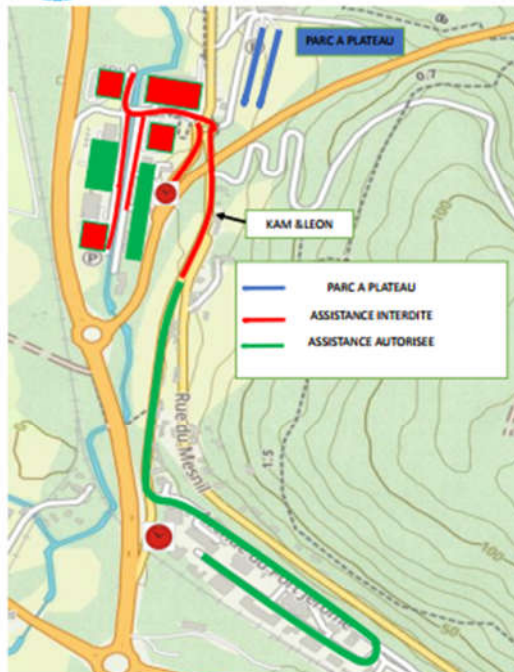
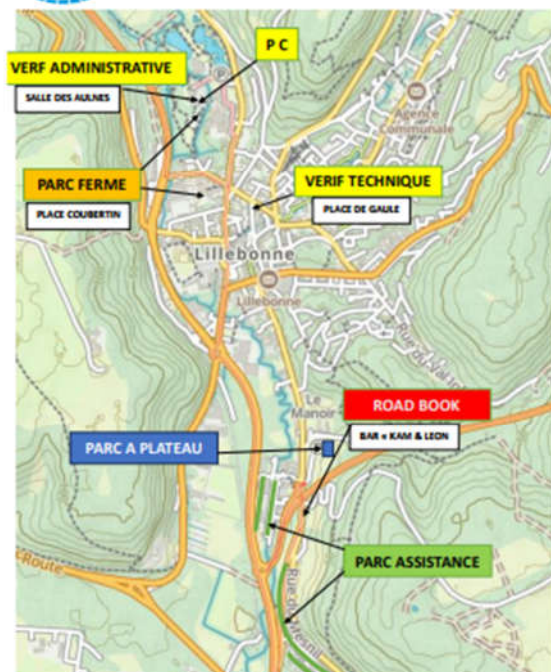
Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

PARC ASSISTANCE :

L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la **responsabilité** du concurrent sera engagée pour le non- respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**).

Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles, sur le parc assistance.
--

Plan de Lillebonne – Assistance et timing :



RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE
DIMANCHE 8 MARS 2026
COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2026
ITINERAIRE et CONTROLES

Lever du soleil 7H27

ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - les aulnes					8:35
CH 0A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:10	8:45
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,60	3,00	0:15	9:00
	Service A (LE MESNIL)					
CH 0C	Service (sortie)- LE MESNIL		0,60	3,60	0:30	9:30
CH 1			9,80	13,40	0:20	9:50
ES 1		10,60			0:03	9:53
CH 2			13,10	37,10	0:35	10:28
ES 2		9,20			0:03	10:31
CH 2A	Regroupement (entrée)- place coubertin		16,30	62,60	0:30	11:01
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 2B	Regroupement (sortie)- place coubertin			62,60		13:00
CH 2C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,60	65,20	0:15	13:15
	Service B (LE MESNIL)					
CH 2D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,60	65,80	0:30	13:45
CH 3			9,80	75,60	0:20	14:05
ES 3		10,60			0:03	14:08
CH 4			13,10	99,30	0:35	14:43
ES 4		9,20			0:03	14:46
CH 4A	Podium - place coubertin		16,30	124,80	0:30	15:16
	Parc Fermé - place coubertin					
	Total	39,60	85,20	124,80		37,00%

Coucher du soleil 18H57